

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE AYER'S CLIFF**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT RU-2024-01 CONCERNANT
LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE**

ATTENDU QUE les municipalités desservies par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Memphrémagog s'entendent pour adopter des règlements uniformisés pour en faciliter l'application par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'afin de conserver cette uniformisation les municipalités suivantes : Ayer's Cliff, Bolton-Est, Eastman, Canton de Hatley, Hatley, Ogden, North Hatley, Canton de Potton, Saint-Étienne-de-Bolton, Stukely-Sud, Ville de Stanstead, Canton de Stanstead et Saint-Benoît-du-Lac, toutes desservies par la Sûreté du Québec, poste Memphrémagog, ne devraient pas amender le présent règlement sans concertation de l'ensemble;

ATTENDU QU'il y a lieu d'arrimer la date d'entrée en vigueur des règlements uniformisés des municipalités desservies par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Memphrémagog afin d'harmoniser l'application de la réglementation par les agents et les cours municipales;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 5 mai 2025 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ QUE le présent règlement soit adopté.

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le Règlement n°RU-2024-01 est modifié en abrogeant le paragraphe 4 de l'article 11 et en ajoutant l'article suivant à la suite de l'article 11 :

« ARTICLE 11.1 ARME À FEU, ARC ET ARBALÈTE

Nul ne peut se trouver dans un endroit public, avec une arme à feu, un arc ou une arbalète hors de son étui sans excuse raisonnable.

L'autodéfense ne constitue pas une excuse raisonnable.

ARTICLE 3.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi, mais au plus tôt le 11 août 2025.

Simon Roy
Maire/Mairesse

Abelle L'Écuyer-Legault
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion et dépôt de projet : 5 mai 2025

Adoption du règlement : 2 juin 2025

Entrée en vigueur : 11 août 2025